

Zeitschrift: Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 30 (1954)

Heft: 5

Artikel: Rapport sur l'activité de l'ABS durant l'année 1953/54 présenté à l'assemblée générale de Porrentruy

Autor: Bourgeois, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NACHRICHTEN - NOUVELLES

VSBS - SVD ABS - ASD

1954

Jahrgang 30 Année

Nr. 5

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE L'ABS DURANT L'ANNÉE 1953/54

présenté à l'assemblée générale de Porrentruy par son président
Pierre BOURGEOIS.

Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Deux faits importants marquent, me semble-t-il, l'année qui s'est écoulée depuis notre dernière assemblée annuelle. Le premier, c'est la révision de nos statuts sur laquelle vous aurez à vous prononcer tout à l'heure, le second, c'est d'avoir trouvé les fonds pour éditer notre fameux RP4 — le « Répertoire des périodiques étrangers dans les bibliothèques suisses ».

Mais examinons d'abord l'état de nos membres. Nous avons eu le profond chagrin d'apprendre le décès de trois d'entre eux : M. Riccardo Donati, professeur à la Scuola magistrale de Locarno, M^{lle} Madeleine Pignet, bibliothécaire de la Faculté de droit à Lausanne, qu'un sort tragique a enlevée dans la fleur de l'âge à l'affection des siens, au début d'une carrière qui permettait les plus beaux espoirs, et, tout récemment, M. César Frachebourg, notre cher collègue de la bibliothèque des PTT à Berne. Les « Nouvelles » vous ont déjà dit tous les mérites qu'il s'était acquis dans le domaine de la bibliothéconomie et de la documentation en Suisse comme sur le plan international. Nous perdons en lui un ami dont le caractère gai, franc et loyal était aimé de tous.

Six membres ont démissionné dont les cinq premiers parce qu'ils ont quitté leurs fonctions ; ce sont M. le Prof. Jean Meyhoffer à Lausanne, M. Jos. Schmid à Lucerne, le R. P. Sigisbert Beck à Engelberg, M. Henri Decor à Genève et M. Rudolf Bucher à Zurich. M^{lle} Edith Züst, dont nous sommes sans nouvelles depuis deux ans, a été considérée comme démissionnaire.

D'autre part nous avons reçu 26 nouvelles adhésions, ce sont :

Comme membres collectifs :

Betriebswissenschaftliches Institut an der E.T.H. Zürich
Bibliothèque de la Société des médecins de Leysin
Kantonsbibliothek Trogen

Stadtbibliothek Biel
Volksbibliothek Glarus

Comme membres individuels :

- M^{lles} Thaddäa Bösch, LB Bern
Denise Bourqui, Bibl. cantonale et universitaire, Fribourg
M. Georg Bühler, Zentralbibliothek Zürich
M^{lle} Jacqueline Cornu, Bibl. des Ecoles secondaires, Genève
M. Fernand Donzé, Direct. de la Bibl. de la ville, Chaux-de-Fonds
M^{lle} Anne-Marie Dorthe, Bibl. cantonale et universitaire, Fribourg
MM. Alain Dufour, Bibl. publique et universitaire, Genève
R. P. Wolfgang Hafner, Stiftsbibliothek Engelberg
Josef Hostenstein, LB Bern
M^{lle} Margrit Keller, Kantonsbibliothek Chur
MM. Tista Murk, Kantonsbibliothek Chur
M. Nyffenegger, Bibl. d. Eidg. Turn- u. Sportschule Magglingen
Maurice Perret, Bibl. de la ville, La Chaux-de-Fonds
Nicolin Pinösch, Zentralbibliothek Solothurn
M^{lles} Isabella Ringold, LB Bern
Elsa Sommer, Bibl. municipale de la Madeleine, Genève
MM. Robert Wälchli, Zentralbibliothek Solothurn
P. Weymuth, Gewerbe-Bibliothek Winterthur
Silvère Willemin, Bibl. de la ville, Neuchâtel
M^{lles} Brigitte Zbinden, LB Bern
Antoinette Mercier, Conservatoire botanique, Genève.

A ce jour, notre association compte 386 membres, dont 57 membres collectifs et 329 membres individuels.

A tous nos nouveaux membres, je souhaite une cordiale bienvenue. Puisse l'ABS leur permettre de participer à l'œuvre commune des bibliothèques suisses, dans cet esprit civique qui caractérise toutes nos activités.

En ce qui concerne nos statuts, je vous rappellerai qu'en janvier 1951 votre comité prit la décision de donner à notre association une base d'activité plus large en créant des groupes de travail dans lesquels se retrouvent les bibliothèques d'une même catégorie. Les trois années qui se sont écoulées depuis ont permis à cette innovation de faire ses preuves. L'ABS, depuis lors, a gagné en force et en rayonnement, son action s'étend mieux sur l'ensemble de nos bibliothèques, et le nombre de ses membres ne cesse de croître. Lorsqu'en 1940 les anciens statuts furent adoptés, notre association comptait à peu près 200 membres. Aujourd'hui elle en a presque le double. Toutes ces raisons ont incité votre comité à vous proposer une autre rédaction de nos statuts, marquant mieux que l'an-

cienne cette nouvelle structure et définissant avec plus de précision le rôle de nos commissions et groupes de travail. Le projet que nous vous soumettons a été élaboré sous l'experte conduite de notre éminent juriste, M. Esseiva, et je puis vous assurer que nous y avons voué tous nos soins et toute notre conscience.

En vous parlant l'an dernier du « Répertoire des périodiques étrangers », je faisais miroiter à vos yeux quelques beaux espoirs quant à son achèvement et au financement de son édition. Aujourd'hui, je puis vous donner des faits. La révision du manuscrit est achevée et depuis le mois de juin, l'imprimeur nous envoie chaque jour presque plus d'épreuves que mes collaborateurs ne peuvent en corriger, même en y passant toutes leurs soirées. Si nous continuons à ce train, l'impression sera achevée vers le Nouvel-An ou peu après, et le volume pourra paraître dans les premiers mois de 1955. Le Fonds national pour la recherche scientifique, fidèle à ses promesses, nous a ouvert un crédit de fr. 74 000.—, remboursable au fur et à mesure de la vente. Les cantons, de leur côté, ont maintenant presque tous répondu favorablement à notre appel, tout récemment encore Berne pour 5000 fr. Nous avons reçu d'eux en tout un subside de 26 234 fr. Deux cantons seuls manquent encore à l'appel : Argovie et Bâle-Campagne, mais nous ne doutons pas qu'ils suivront le bon exemple. Nous arrivons ainsi à couvrir tous nos frais qui sont de l'ordre de 100 000 fr., sans autre engagement que de verser au Fonds national une partie du produit de la vente. Une partie nous reste acquise et servira à financer l'édition des suppléments quinquennaux qui suivront et qui devront se supporter eux-mêmes. Grâce à la contribution à fonds perdu des cantons, grâce aussi aux subsides que nous avons reçus des bibliothèques membres de l'ABS et des Universités pour la rédaction du manuscrit, grâce enfin, je puis le dire, à l'effort extraordinaire de mes collaborateurs au catalogue collectif, sous la magistrale conduite de M. Egger, nous pouvons offrir ce volume à un prix battant tous les records. Il est à la portée même des petites bibliothèques et des chercheurs individuels qui — les premières souscriptions nous le prouvent — en profitent largement. Nous avons ainsi mené à bon port l'une des grandes entreprises de l'ABS, et mes remerciements les plus vifs — et sans doute aussi les vôtres — vont à tous ceux qui ont contribué à cette belle réalisation.

Voyons maintenant les travaux de nos groupes et commissions.

Le groupe des *bibliothèques scientifiques*, présidé par M. Esseiva, a tenu deux séances dont l'un des principaux thèmes fut l'échange de nos thèses universitaires avec l'étranger. Une coordination dans ce domaine était depuis longtemps désirée et projetée;

pour en ouvrir la voie, un inventaire des thèses reçues et envoyées par nos hautes écoles fut établi. Ceci permit de jeter les bases d'une convention dont certains détails seront encore précisés jusqu'à la fin de cette année, et aux termes de laquelle chacune de nos bibliothèques scientifiques prend l'engagement de cataloguer de manière complète, dès 1955, les thèses de l'une ou l'autre des universités dont les écrits sont publiés en langues peu accessibles à nos lecteurs et ne sont, de ce fait, que rarement consultés. Comme il est convenu que chaque bibliothèque mettra, par le canal du prêt interurbain, les thèses qu'elle catalogue à la disposition de toutes les autres, celles-ci pourront, si elles le veulent, renoncer à les cataloguer également, étant assurées d'en trouver au moins une collection complète en Suisse. Pour le moment, cette convention ne porte que sur les thèses de certains pays européens tels que la Hollande, les pays scandinaves, etc., mais il est prévu de l'étendre à d'autres publications dont une seule collection semblerait suffire pour l'ensemble du pays, comme les écrits académiques d'Universités non européennes et aussi certaines collections scientifiques d'Europe ou d'outre-mer publiées en langues peu connues.

Le groupe eut également à se prononcer sur le transfert, de Bâle à Berne, de la rédaction du « Catalogue des écrits académiques suisses », ce transfert entraînant certaines modifications dans la présentation des titres. Cette publication annuelle, rédigée depuis plus d'un demi-siècle par la Bibliothèque universitaire de Bâle, est, depuis le 1^{er} janvier 1954, élaborée à la Bibliothèque nationale, Bâle restant éditeur. La Nationale a repris cette tâche importante parce qu'elle est consciente de sa mission comme centre bibliographique national, et aussi parce qu'elle peut produire le manuscrit un peu plus économiquement que Bâle, en liaison avec le « Livre suisse ».

D'autres questions furent discutées au sein du groupe, telles que l'échange de nos thèses avec l'Allemagne et les Etats-Unis et l'utilisation des doubles.

Ce dernier problème sera repris avec le groupe de travail des *bibliothèques d'étude et de culture générale* qui l'a également étudié de son côté. Mais au cours des deux séances qu'il a tenues sous la présidence de M. Altermatt, ce groupe avait à discuter un sujet autrement plus urgent et plus troublant et que, si une certaine pudeur ne m'avait retenu, j'aurais pu citer au début de mon rapport comme l'un des faits marquants de cet exercice. Il s'agit du pillage systématique de nos bibliothèques par un malandrin nommé Otto Dreher qui maintenant attend son jugement sous les verrous à Berne. Je ne puis vous relater ici en détail la sombre histoire de ce rat de bibliothèque qui, pendant des années, a opéré

dans presque toute la Suisse jusqu'à ce que notre astucieux vice-président, M. Altermatt, lui mît la main au collet. Nommé comme expert par les autorités judiciaires, M. Altermatt mena son enquête avec une maîtrise et une célérité dignes de tout éloge. Il put établir que le malfaiteur avait volé dans au moins 19 bibliothèques publiques un nombre impressionnant de gravures, estampes et cartes géographiques, les découpant dans les ouvrages les plus précieux des quatre derniers siècles, pour les vendre à des antiquaires de Suisse et de l'étranger. Comme ces larcins remontaient pour la plupart assez loin dans le passé, à peine plus d'un cinquième du butin put être retrouvé. Le dommage causé au patrimoine des bibliothèques est incommensurable.

Le groupe de travail, auquel s'étaient joints les représentants des bibliothèques scientifiques et conventuelles également lésées, écouta avec attention les deux rapports très fouillés de son président, et rechercha avec soin les défauts de notre cuirasse qui avaient rendu possible une catastrophe de cette envergure. Comment nous protéger mieux à l'avenir? Cela n'est certes pas aisé. Dreher a profité de deux conditions difficilement amendables: d'une part la prévenance que nous devons à nos visiteurs pour ne point les rebuter par des mesures de contrôle vexatoires et, d'autre part, la pénurie de personnel dont nos bibliothèques souffrent presque sans exception. L'une de nos grandes bibliothèques cantonales ne disposait même pas de surveillant dans sa salle de lecture! Si nous avons, sans aucun doute, péché par excès de confiance, nous n'avons cependant point à rougir trop d'avoir été dupés par ce filou particulièrement habile.

Tournons cette page noire et revenons à des faits plus réjouissants, comme ceux que nous présente le groupe des *bibliothèques populaires*, présidé par M. Hermann Buser. En premier lieu, il étudia plus à fond les possibilités et modalités d'un service de bibliobus dans le canton de Zurich, en liaison avec la BPT et toutes les autorités et organisations intéressées de la région. Après avoir constaté que cette innovation répondrait à un besoin très réel, un comité d'action fut formé comprenant deux commissions chargées l'une des questions financières, l'autre des problèmes techniques. Espérons que ce projet prendra corps bientôt, car les expériences qu'il permettra de faire seront précieuses pour le pays tout entier.

Le groupe rédigea une réponse à un document émanant de la section des bibliothèques populaires au sein de la FIAB, énumérant les principes dont devraient s'inspirer ces institutions dans leurs relations avec les autorités et les lecteurs. Nous publierons cette réponse dans la revue internationale « Libri », car elle carac-

térise d'une manière excellente la situation très particulière des bibliothèques suisses qui ne sauraient s'aligner en tous points sur les public libraries anglo-saxonnes et scandinaves.

La revue des nouvelles publications intitulée « Décisions des bibliothèques populaires suisses » gagne constamment de nouveaux abonnés; elle est actuellement distribuée à 280 exemplaires.

Le groupe prit une part très active à différentes manifestations en faveur des bibliothèques populaires, organisées par des groupements locaux. Citons la conférence des personnes ayant la charge de petites bibliothèques, convoquée à Aarau en octobre 1953 par la *Aargauische Volksschriftenkommission* et les cours organisés en juin 1954 à Horgen par la *Kantonal zürcherische Kommission für Jugend- und Volksbibliotheken*. Il est prévu de procéder l'année prochaine à une enquête sur toutes les bibliothèques populaires de ce canton. La journée de travail pour les bibliothèques scolaires projetée pour le printemps dernier par le *Thurgauischer Heimatverband* sous la direction de notre collègue M. Egon Isler dut être renvoyée à cet automne et aura lieu le 29 septembre à Weinfelden. Remercions ce groupe, et notamment M. Buser et sa très active collègue Mlle Studer, d'assurer ainsi la liaison entre l'ABS et ces groupements, ainsi qu'avec les autorités cantonales et communales.

A quel point cette liaison est indispensable vous apparaîtra quand je vous dirai que, lorsque le Conseil communal de Zurich adopta le plan élaboré par la Bibliothèque Pestalozzi en vue de doter la ville et sa banlieue de bibliothèques et salles de lecture en nombre suffisant, l'un des édiles fit l'intervention suivante que je cite d'après la «Tat» du 26 février 1954: «Dr. A. B. ist mit der Abschreibung einverstanden, bringt aber noch einige Wünsche zur Verbesserung an. Man sollte... nach Möglichkeit... als Bibliothekare ältere oder auch invalide Leute nebenamtlich beschäftigen. H. F. unterstützt diese Ausführungen. Stadtrat S. will diese Wünsche womöglich gerne berücksichtigen». Si la Ville de Zurich espère ainsi relever le niveau de la lecture publique, il nous semble qu'elle se fourvoie gravement et, tout personnellement, nous estimons que ces vieillards et invalides seraient mieux à leur place au Conseil communal que dans nos bibliothèques. Car dans cette haute assemblée la sagesse conférée par l'âge est une qualité essentielle et la gêne corporelle sans conséquence, tandis que ce qui importe avant tout dans notre profession, c'est d'avoir appris son métier et d'être en possession de deux bras et de deux jambes capables de fonctionner infatigablement du matin au soir.

Toujours dans le domaine des bibliothèques populaires, je vous dirai encore que la lecture des jeunes préoccupe des milieux de plus

en plus larges, et qu'à la suite du Congrès international du livre pour la jeunesse qui s'est tenu à Zurich l'automne dernier, un comité chargé d'étudier cet important problème fut constitué avec siège au Pestalozzianum à Zurich. Dans le même ordre d'idées, je vous signale le numéro spécial de février/mars que Pro Juventute a consacré à cette question.

L'*Association des bibliothèques d'hôpitaux* présidée par Mme Schmid-Schädelin a été appelée à plusieurs reprises à faire bénéficier la Croix-Rouge de son expérience. Des conférences furent données à la Section de Zurich et à la Soziale Frauenschule sur la lecture des malades. L'Association émit aussi son préavis sur la réorganisation des bibliothèques dans les sanatoriums de Clavadel et Barmelweid et mit sur pied la bibliothèque de l'Hôpital de la Ville de Zurich à la Waid. Actionnée par la Bibliothèque Pestalozzi, celle-ci entrera en fonction à la fin de cette année.

La Bibliothèque sonore des aveugles à Zurich se développe d'une façon réjouissante. Grâce à une subvention du Conseil de l'Eglise, elle put réaliser cette année un enregistrement complet du Nouveau Testament.

Le groupe des *bibliothèques conventuelles* n'a, cette année, pas tenu d'autres réunions que celles déjà mentionnées qu'il eût en commun avec les bibliothèques d'étude.

La *Commission du personnel* s'est réunie deux fois sous la présidence de M. Egger. Elle étudia les résultats de notre discussion sur le service moyen à l'occasion de notre dernière assemblée annuelle et arriva à la conclusion qu'il serait désirable de pouvoir mieux orienter les candidats au service moyen sur le statut professionnel et les tâches qui les attendent. La commission proposa donc au Comité de publier une nouvelle édition mise à jour de l'étude de Marcel Godet, datant de 1930, sur « Le régime du personnel dans les bibliothèques suisses et l'ABS ». Dans sa séance d'hier, le Comité a chargé une commission de rédaction de préparer cette publication. La commission du personnel s'est ensuite penchée sur les résultats de la dernière enquête sur les salaires et a demandé à M. Baer de traduire ces chiffres par des tableaux graphiques qui montreront également à titre de comparaison, les salaires dans le corps enseignant. Les dossiers de l'enquête furent mis à la disposition des directeurs de quatre bibliothèques qui, espérons-le, y trouveront des arguments à faire valoir vis-à-vis de leurs autorités en faveur de leurs collaborateurs. Enfin, la Commission rédigea son nouveau règlement sur lequel vous aurez à vous prononcer tout à l'heure.

La *Commission d'examens*, présidée par M. Delarue, a tenu deux sessions, l'une en octobre, l'autre en avril. Elle eut chaque fois

deux candidats à examiner, en automne Mlles Denise Bourqui et Liliane Prins, au printemps MM. Robert Wälchli et Max Christ. Tous les candidats réussirent leurs examens. En outre, des examens techniques eurent lieu en janvier à la Bibliothèque nationale, avec MM. Egger et Steiger comme examinateurs et M. Strahm et votre serviteur comme représentants de la Commission. Les trois candidats qui s'étaient présentés, soit Mlle Brigitte Zbinden, MM. Robert Wälchli et Josef Kamer ont obtenu leur attestation. La Commission a agréé les travaux de diplôme de M. Alfred Müller (Sammlungen von Entscheiden eidg. und kant. Gerichts- und Verwaltungsbehörden), de M. Serge Golowin (Bibliographie der Arbeiten von Dr. Adolf Fluri) et M. Nicolin Pinösch (Présentation d'une tranche du RP4). Le diplôme fut délivré à ces trois candidats, ainsi qu'à M. Christ qui avait choisi la dissertation d'examen. Nos félicitations à tous ces lauréats. Enfin, la Commission a fait approuver par le Comité deux nouveaux articles de son règlement. Un art. 12, répondant à une demande de la Commission du personnel, est ainsi conçu :

« Les décisions de la Commission sont définitives. Toutefois, un recours peut être interjeté auprès du Comité de l'ABS si les dispositions des résolutions relatives aux examens professionnels ou du règlement n'ont pas été observées ».

« Die Entscheide der Kommission sind endgültig. Es kann jedoch beim Vorstand der VSB Rekurs eingereicht werden, sofern die Bestimmungen der « Ordnung für die Fachprüfungen » oder dieses Reglementes nicht beobachtet wurden ».

Un article 13, résultant des expériences faites avec certains candidats, a la teneur suivante :

« Pendant le stage, les candidats doivent, en principe, être occupés à des travaux de cataloguement durant six mois au moins ».

« Während des Volontariates müssen die Kandidaten in der Regel mindestens sechs Monate in der Katalogisierungsabteilung beschäftigt werden ».

La *Commission de statistique*, sous l'impulsion de son président, M. Kern, est parvenue à améliorer encore notre tableau annuel. Des lacunes subsistent surtout dans la statistique des salaires. Il faut espérer qu'à l'avenir tout au moins les données que nous insérons chaque année dans l'Annuaire statistique de la Suisse soient enfin complétées. Pour la première fois, nous avons pu joindre à notre tableau une statistique sommaire des bibliothèques ouvrières suisses pour les années 1951/52 et 1952/53 qui nous fut obligeam-

ment fournie par M. Neumann, secrétaire der Arbeiterbildungszentralen. La Commission espère pouvoir y ajouter l'année prochaine les statistiques des bibliothèques d'hôpitaux et plus tard peut-être aussi celles des bibliothèques industrielles et administratives, confessionnelles, communales, etc., pour arriver enfin à une image d'ensemble de la vie des bibliothèques suisses. Cet instrument sera de la plus haute importance pour guider nos actions dans le pays même et nous permettra en même temps de collaborer efficacement aux statistiques internationales que la FIAB et l'Unesco cherchent à réaliser d'un commun effort.

J'ai encore à faire état de quelques heureux progrès dans le monde de nos bibliothèques. Ce sont en premier lieu les votes favorables de *Soleure* et de l'*Argovie*, dotant enfin leurs bibliothèques cantonales des nouveaux bâtiments dont elles avaient si grand besoin. Félicitons nos collègues MM. Altermatt et Halder, auxquels revient le principal mérite de ces succès, de pouvoir bientôt construire des bâtiments dignes de leurs précieuses collections et de soustraire ainsi celles-ci à la destruction lente mais certaine à laquelle elles étaient exposées depuis des décennies. La bibliothèque de *Berne* de son côté est en train de faire peau neuve par d'importants aménagements architecturaux exécutés sous la compétente direction de M. Strahm. Une nouvelle bibliothèque cantonale, celle d'*Uri*, est née cette année à Altdorf, grâce à l'initiative de l'archiviste, maintenant aussi bibliothécaire cantonal, le R. P. Schuler. Nous formulons nos vœux les plus chaleureux pour l'avenir de cette jeune institution.

Dans le domaine de la bibliographie, je mentionnerai les progrès constants de l'*Inventaire suisse des incunables*, dus au labeur persévérant de M. Pfister qui met au service de cette lourde tâche une érudition dont vous pourrez apprécier demain toute l'étendue. Et, pour terminer ce chapitre, je vous annoncerai que la Bibliothèque nationale a décidé de reprendre, sous une forme plus élaborée, la publication d'une bibliographie qu'elle avait abandonnée en 1930: la *Liste des périodiques paraissant en Suisse*. Cette liste formera la quatrième partie du Répertoire quinquennal du Livre suisse.

En ce qui concerne nos relations avec d'autres organisations suisses, point n'est besoin de vous dire que l'entente la plus cordiale régnait comme toujours entre nous et notre association sœur, l'*Association suisse de documentation*. Nous avons bien dû, cette année, enregistrer quelques doux reproches de nos amis pour avoir donné un peu trop de volume à nos Nouvelles communes, chargeant ainsi leur budget plus qu'ils ne l'avaient prévu. Mais l'accord fut aisé à rétablir, et j'ose espérer que notre périodique continuera à in-

téresser les membres des deux associations. S'il m'est permis d'émettre ici un vœu, ce serait celui de recevoir encore plus de contributions originales des documentalistes — dussent-elles, si c'est inévitable, traiter des problèmes inépuisables de la CDU. Le « Guide des bibliothèques et des centres de documentation » que nous projetons d'éditer en commun n'a guère progressé au cours des douze derniers mois. Avec notre fille aînée, la *Bibliothèque pour Tous*, nous avons fait paraître une plaquette relatant son premier tiers de siècle d'existence, et destinée aussi à rendre hommage à l'un de ses fondateurs, M. Félix Burckhardt, notre membre d'honneur. Avec la BPT également, et sur l'initiative de son bibliothécaire en chef, M. le prof. Wirz, nous avons organisé un voyage au Danemark, au cours duquel les participants purent admirer les institutions exemplaires que ce pays a créées pour la lecture publique. En notre qualité d'adhérents à la *Fédération suisse pour l'éducation des adultes*, nous avons proposé les noms des trois délégués que le Conseil fédéral a envoyé au Congrès international pour l'éducation paysanne qui s'est tenu au Danemark sous les auspices de l'Unesco.

Voici, Mesdames et Messieurs, les principaux faits et gestes de l'ABS durant l'année écoulée. Je pense qu'une conclusion s'impose : c'est que sans notre association l'essor si nécessaire des bibliothèques suisses — et même de celles que nous ne comptons pas encore parmi nos membres — serait fort problématique. Dans notre pays, dépourvu de ministère central de l'éducation, l'ABS est le seul organe coordinateur dans le domaine des bibliothèques, elle est seule à pouvoir créer de la cohérence et, autant que possible, de l'unité dans le développement de nos institutions en informant les autorités à tous les échelons, de nos besoins qui sont ceux de nos lecteurs. C'est pour que les bibliothèques suisses suffisent à leur tâche, pour qu'elles prennent la place qui leur revient de droit dans la vie spirituelle, culturelle et économique du pays que nous nous efforçons d'élever le niveau de notre profession, de parfaire nos méthodes et instruments de travail, de faciliter l'accès aux richesses confiées à notre garde. Qui, sinon l'ABS, accomplirait cette mission, à l'intérieur de notre Etat fédéraliste, qui, à l'extérieur, assurerait la liaison indispensable avec les bibliothèques des autres pays et avec les organisations internationales telles que la FIAB et l'Unesco? Si nous tournons nos regards vers le passé, nous pouvons nous enorgueillir de ce que l'ABS a réalisé en 57 ans d'existence. Si nous les tournons vers l'avenir, nous voyons qu'une tâche immense reste à achever. Mais je sais que nous pouvons compter sur vous tous, et c'est plein de confiance que j'aborde ma dernière année de présidence.